



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-116 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 12 novembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M. CHASSON, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés :** H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SEVEN, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno SARRAT.

---

### OBJET : FINANCES / DECISION MODIFICATIVE 01 POUR 2020 POUR LE BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE VOIRON

---

Rapporteur : Yves ALLARDIN

**EXPOSE :** Le Budget primitif 2020 a été adopté le 12 février 2020. Celui-ci ouvre des autorisations de dépenses pour toute l'année et prévoit les ressources nécessaires pour y faire face. Toutefois des ajustements peuvent s'imposer en cours d'exercice. Ils font l'objet de décisions modificatives.

La fin d'année est traditionnellement consacrée aux dernières décisions modificatives de l'exercice.

SECTION	SENS	DM COVID	DM complémentaire	Equilibre	TOTAL
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	16 000,00	75 000,00	-11 000,00	80 000,00
	RECETTES		80 000,00		80 000,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES		-143 000,00		-143 000,00
	RECETTES		0,00	-11 000,00	-11 000,00

Pour le budget annexe Pompes Funèbres, il s'agit, en dehors du covid, d'un ajustement à la hausse des charges à caractère général (complément de prestations de services liés à l'activité) et sur la masse salariale.

On note également une hausse des recettes de tarification en raison de la hausse de l'activité.

... / ...

En investissement, les travaux de réaménagement du centre funéraire sont reportés pour 140K€.

Cette décision modificative est équilibrée par une légère baisse de l'autofinancement. Ce budget est en sur-équilibre en investissement.

Par ailleurs, il est à noter que les dépenses imprévues en fonctionnement ont été mobilisées par arrêté du maire à hauteur de 90K€ pour permettre l'adaptation au contexte de crise sanitaire.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission des Finances, de l'Administration Générale, Commerce et Sécurité en date du 9 novembre 2020.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les réductions, virements et ouvertures de crédits détaillés dans le tableau annexé à cette délibération pour le budget annexe pompes funèbres ;

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	-143 000,00	80 000,00
<b>Recettes</b>	-11 000,00	80 000,00
<b>Solde</b>	<b>132 000,00</b>	<b>0,00</b>

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **28 voix POUR - 7 ABSTENTIONS** (J-L. BOISSARD, J. VIAL, A. VIRIEUX - A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE)  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT



Accusé de réception en préfecture  
038-213805633-20201118-2020-116-BF  
Date de télétransmission : 27/11/2020  
Date de réception préfecture : 27/11/2020

